



Lettre IDEPP septembre 2024

SUCCÈS ELECTORAL DE L'IDEPP

Au sein de l'Alliance CMH-SNAM-INPH, vainqueur des Elections Statutaires, au Conseil de Discipline et au CSPM

Les élections professionnelles des personnels médicaux des hôpitaux publics se sont terminées le lundi 24 juin 2024.

L'ensemble du collège électoral de près de 95000 praticiens exerçant au sein des hôpitaux public, divisé en 3 collèges (6440 HU, 49727 PH dont 5361 psychiatres et 38211 contractuels), a voté dans des proportions un peu plus faibles que les dernières élections professionnelles de 2019.

C'est l'alliance CMH/INPH/SNAM-HP, au sein de laquelle l'IDEPP et le SPEP ont présenté une liste commune, qui est arrivée en tête dans les 3 élections qui se sont déroulées du 11 au 18 juin 2024.

En effet elle a obtenu 7 sièges sur 15 au CSPM (Conseil Supérieur des Professions Médicales), organisé par la DGOS (Direction Générale de l'Offre de Soins) et 49 des 84 sièges aux commissions nationales statutaires et conseils de disciplines, organisés par le CNG (Centre National de Gestion).

À l'occasion de ces élections 3 nouveaux syndicats, Jeunes Médecins, SNMH-FO, et la CGT, après sa séparation d'AMUF-CGT, ont présenté des listes de candidats, alors qu'ils n'étaient pas présents en 2019, et malgré cela notre union CMH/INPH/SNAM-HP, au sein de laquelle l'IDEPP et le SPEP ont présenté une liste commune, a remporté la majorité des sièges à l'élection du CSPM auprès de la DGOS ainsi qu'à l'élection des Commissions Statutaires et des Conseils de Discipline auprès du CNG.

Au CSPM notre alliance syndicale CMH-INPH-SNAM-HP a remporté 7 sièges, APH 6 sièges et Jeunes Médecins 2 sièges.

Aux commissions statutaires du CNG, elle a remporté 49 sièges, APH 32 sièges, Jeunes Médecins 2 sièges, et FO 1 siège, la CGT 0 siège.

Suite aux difficultés techniques rencontrées au cours du scrutin, notre alliance syndicale CMH/INPH/SNAM-HP, à laquelle adhèrent l'IDEPP et le SPEP, a expressément demandé au Ministère qu'un retour d'expérience soit organisé avec les syndicats représentatifs des personnels médicaux participant à ces élections professionnelles. Il nous apparait essentiel de mettre en place un mode de vote électronique efficace et fiable, si possible dans le cadre du plan santé numérique, afin d'organiser au mieux la vie syndicale et démocratique au sein de nos hôpitaux publics.

L'IDEPP se félicite vivement des résultats obtenus, fruits de plusieurs années de travail

de terrain dans tous les hôpitaux et sera présente à l'avenir, confortée par ce grand succès obtenu aux élections professionnelles.

Nous tenons à remercier l'ensemble de la profession qui nous a fait confiance, et remercions les adhérents et sympathisants pour le travail effectué en faveur de l'hôpital public ainsi que tous les électeurs qui nous ont permis d'obtenir un tel résultat.

APPEL A COTISATION 2024

Comme nous le rappelons régulièrement, notre action coûte cher en terme logistique (mails, fichiers, tracts, médiatisation de nos actions). C'est pourquoi, nous vous demandons, de payer votre cotisation à l'IDEPP, le plus rapidement possible.

Bien Amicalement,

Dr Norbert SKURNIK
Vice-président assurant l'intérim



Dr Annie MSELLATI
Trésorière



NOM :

Prénom :

Tél :

Adresse Postale :

Adresse électronique :

- 120 € pour PH temps plein
- 30 € pour médecins honoraires
- 60 € pour PH temps partiel et assistants
- 200 € (ou plus) pour cotisation de soutien
- 50 € pour vacataires et internes

Chèque à libeller à l'ordre de l'IDEPP et à retourner à la trésorière

Docteur Annie MSELLATI

Site Maison Blanche - Bichat, 4, avenue de la porte de Saint Ouen -
75018 Paris

contact@idepp.fr



Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}
Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur idepp.fr.

[Se désinscrire](#)

© 2024 IDEPP